

Vous avez peut-être lu aujourd'hui, dans plusieurs médias sur Internet, des articles traitant des dangers pour la santé liés à l'utilisation des sels d'aluminium dans les vaccins. Il s'agit en effet d'un enjeu de santé publique dont les parlementaires doivent se saisir.

Récemment, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé a annoncé qu'elle refusait de financer les projets de recherche relatifs aux sels d'aluminium de l'INSERM de l'hôpital Henri Mondor à Créteil, alors que cette unité est internationalement reconnue. Dès le 18 octobre, le député Hervé Féron interrogeait donc Mme la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé sur la nécessité de continuer à financer ces projets, par une question écrite que nous portons à votre connaissance :

Monsieur Hervé FERON alerte Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, sur le refus de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) de financer les projets de recherche présentés par l'unité INSERM de l'hôpital Henri Mondor à Créteil, consacrés au lien existant entre les sels d'aluminium utilisés comme adjuvant dans certains vaccins, et les pathologies induites par l'injection de ces vaccins. Ces travaux portent notamment sur les éléments favorisant la circulation des sels d'aluminium dans l'organisme, et sur les effets de la présence de sels d'aluminium dans le cerveau, d'ores et déjà reconnus par l'Académie des Sciences. Cette décision de l'ANSM est surprenante, puisqu'elle dit soutenir depuis plus de 10 ans ces recherches. Or, il semblerait que l'ANSM ait conseillé au ministère de lancer un appel d'offres afin de reprendre les recherches à zéro, avec une nouvelle équipe de chercheurs. En écartant de ces recherches une équipe compétente, à la pointe de la recherche expérimentale et clinique, internationalement reconnue, on prend le risque de retarder de plusieurs années la compréhension du processus de translocation des sels d'aluminium dans l'organisme, et des effets d'accumulation de ces sels dans le cerveau. Pour rappel, il a été constaté, après l'utilisation des sels d'aluminium comme adjuvant dans certains vaccins, des cas de myofasciite à macrophages, une maladie très rare, qui se caractérise par de graves déficiences musculaires. Les cas relevés sont de plus en plus nombreux. Il s'agit donc d'un enjeu de santé publique majeur. Le député insiste donc sur le fait que l'unité INSERM de l'hôpital Henri Mondor doit poursuivre ses travaux si l'on veut éviter ce qui pourrait devenir une catastrophe sanitaire.